

La dépendance aux métaux stratégiques quelles solutions pour l'économie ?

Déclaration du groupe Coopération

Notre industrie, dont on sait qu'elle est globalement en convalescence, ne pourra se développer sans un certain nombre de matières premières qu'elle ne produit pas sur le territoire hexagonal. Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui avec le développement du numérique et des nouvelles technologies. Prendre sérieusement conscience de cette dépendance vis-à-vis de l'international est un premier pas vers la recherche de solutions durables pour notre économie, et c'est le mérite de l'avis présenté aujourd'hui. Or, celui-ci constate que cette préoccupation semble être dans l'angle mort de nos politiques publiques. Pour y remédier, il semble judicieux de renforcer vigoureusement notre action diplomatique, comme le font d'ailleurs de nombreux pays de manière plus ou moins agressive.

Au niveau national, il est également souhaitable de développer une meilleure coordination inter-entreprises et entre structures d'intervention publique, afin de renforcer cette sécurité dans l'approvisionnement en métaux stratégiques qui nous fait défaut.

Quant à la relance de l'exploitation minière en France, et à son développement dans les Outre-mer, qui sont clairement mis sur la table de l'avis, ceux-ci ne sauraient passer sans une réforme sérieuse du code minier, incluant notamment l'association de toutes les parties prenantes. Sur ce sujet parfois sensible localement, il conviendra d'être prudent, de passer par de longs processus de concertation, par des expérimentations, « dans une stratégie de développement durable dotée d'une vision économique de long terme », ainsi que le précise l'avis, et enfin, par une relance des formations en géologie.

L'avis consacre enfin une large part à l'économie circulaire en tant que solution essentielle au problème de la dépendance.

Du côté des entreprises coopératives, nous avons déjà recensé un certain nombre d'initiatives en la matière : dans un contexte de ressources qui s'amenuisent, optimiser leur utilisation est indispensable et certaines coopératives l'ont déjà bien compris et mis en pratique, que ce soit en matière d'écoconception, d'approvisionnement durable, de recyclage, de consommation durable... Des mesures fiscales incitatives, telles qu'un taux de TVA réduit sur les activités de collecte et de recyclage, nous semblent de nature à faciliter cette orientation vers la transition écologique. Ainsi, le groupe de la coopération approuve les préconisations du présent avis, et l'a voté.